

L'essentiel en bref

L'Union européenne est notre premier partenaire commercial, aussi l'accès au marché communautaire est-il vital pour nos entreprises. Les Accords bilatéraux I de 1999, acceptés à une large majorité par le peuple, sont déterminants à cet égard. Ils ont d'ores et déjà démontré leur efficacité.

Importance
des accords
bilatéraux

Lors de l'élargissement de l'UE le 1^{er} mai 2004, les Accords bilatéraux ont été automatiquement étendus à ses dix nouveaux membres, à l'exception de l'accord sur la libre circulation des personnes. Celui-ci règle les conditions auxquelles les ressortissants communautaires peuvent s'établir et travailler en Suisse et, réciproquement, les citoyens suisses dans l'Union européenne. C'est sur l'extension de cet accord que nous sommes appelés à nous prononcer.

Libre circulation
des personnes

La mise en œuvre graduelle et contrôlée de la libre circulation des personnes a déjà fait l'objet d'un accord avec les Quinze. S'agissant de son extension aux dix nouveaux membres de l'UE, le Conseil fédéral a convenu des délais transitoires plus longs et des restrictions plus rigoureuses en matière d'immigration.

Mise en œuvre
contrôlée

Les mesures d'accompagnement contre le dumping salarial et social seront encore améliorées afin de mieux protéger les travailleurs contre les salaires au rabais et les conditions de travail abusives. Elles protégeront également nos entreprises de toute discrimination (égalité de traitement).

Protection des
travailleurs

Quatre comités ont demandé le référendum contre l'extension de la libre circulation. Ils redoutent une immigration massive, qui entraînerait dans son sillage une aggravation du travail au noir, l'augmentation du chômage et le renforcement d'une concurrence étrangère qui fait pression sur les salaires.

Craintes
et objections

L'extension de la libre circulation des personnes à tous les pays de l'UE profitera à notre économie et à l'emploi en Suisse. Renforcées, les mesures d'accompagnement nous protégeront des abus. Un non ébranlerait tout l'édifice des accords bilatéraux. La Suisse risquerait gros sur le plan politique et économique et tout particulièrement sur celui de l'emploi.

Position
du Conseil fédéral
et du Parlement